

# REVUE DE PRESSE

18 avril 2024

**JOURNAUX** **PRESSE** **Radio** information  
télé  
*MÉDIAS* *Médias* sociaux

Afin de se conformer à la Loi sur le droit d'auteur,  
la FCSSQ détient une licence autorisant une  
redistribution électronique restreinte de ce document.



**La Fédération**  
des centres de services  
scolaires du Québec

PRODUIT PAR

**influence**

# Le ministère de l'Éducation du Québec, mauvais élève de l'accès à l'information

Il dépasse le délai légal dans 66% de ses réponses aux citoyens qui veulent obtenir des documents publics.

THOMAS GERBET  
DANIEL BOILY

Il faut être patient lorsqu'on demande l'accès à un document public du ministère de l'Éducation du Québec. Deux tiers de ses réponses parviennent aux citoyens au-delà du délai légal de 30 jours, révèle une compilation réalisée par Radio-Canada, à partir des rapports annuels de gestion des ministères.

Le ministère de la Sécurité publique et celui de l'Enseignement supérieur présentent un bilan guère plus reluisant, au regard de leur lenteur à répondre.

De son côté, le ministère des Relations internationales et le Conseil exécutif, le ministère du premier ministre, sont les champions des demandes refusées.

Quant au ministère de la Santé, il était le seul de tous à ne pas présenter de bilan officiel pour l'année dernière. Heureusement, à la demande de Radio-Canada, il a retrouvé les chiffres.

Parmi les ministères cités précédemment, trois sont dirigés par d'anciens journalistes (Bernard Drainville, Pascale Déry et Martine Biron) qui connaissent l'importance de la Loi sur l'accès aux documents pour le droit du public à l'information.

Depuis 1982, tout citoyen a le droit de demander l'accès aux documents administratifs. La Loi impose à un ministère (ou tout autre organisme public) de lui répondre dans un délai de 20 jours.

Si jamais le traitement de la demande n'est pas possible sans nuire au déroulement normal des activités de l'organisme public, une prolongation de 10 jours est permise.

En résumé, au-delà de 30 jours, c'est illégal et le citoyen mécontent peut s'adresser à la Commission d'accès à l'information, qui est un tribunal administratif.

Jeudi, à l'Assemblée nationale, se tiendra l'étude des crédits du ministre responsable de l'Accès à l'information, Jean-François Roberge.

Les parlementaires pourront l'interroger sur le bilan global du gouvernement, mais aussi plus particulièrement sur le bilan du ministère de l'Éducation, dont il gérait le portefeuille jusqu'en octobre 2022.

Le ministère de l'Éducation présente le plus mauvais bilan de 2022-2023. C'est un habitué du bas de classement, puisque, l'année précédente, un rapport produit par la Commission d'accès à l'information le plaçait déjà comme le plus lent des organismes publics analysés.

Son résultat s'est même dégradé, car, à l'époque, 50 % des réponses du ministère dépassaient les délais légaux. Le bilan est passé à 66 %.

Interrogé par Radio-Canada, le ministère plaide que le nombre de demandes qu'il reçoit augmente depuis quelques années, et encore de 20 % pour l'année 2023-2024 par rapport à 2022-2023.

Nous prenons la situation très au sérieux, assure le porte-parole Bryan St-Louis. Nos équipes sont d'ailleurs mobilisées pour améliorer la situation.

*Le respect des délais prescrits demeure un objectif prioritaire. À cet effet, nos processus et nos outils ont été revus et optimisés et des ressources supplémentaires ont été engagées pour assurer le suivi des demandes d'accès.*

Une citation de Bryan St-Louis, porte-parole du ministère de l'Éducation du Québec.

De son côté, le ministère de la Sécurité publique se dit sensible à cet enjeu, pour assurer aux citoyens le droit à l'information.

Il invoque, lui aussi, l'augmentation des demandes par rapport à l'année précédente et des enjeux de main-d'œuvre qui ont nécessité des efforts en matière de recrutement.

Le porte-parole Robert Maranda met aussi de l'avant le fait que son ministère traite des documents qui renferment des renseignements de nature sécuritaire, notamment des dossiers correctionnels et d'affaires policières qui requièrent une attention particulière.

*Au cours des derniers mois, des postes vacants ont été pourvus au sein de l'équipe qui va permettre d'accroître l'efficacité globale au profit du service au citoyen. Déjà, l'impact se fait sentir quant au nombre de demandes traitées.*

Une citation de Robert Maranda, porte-parole du ministère de la Sécurité publique du Québec.

#### **Des délais stratégiques?**

Pierre Trudel, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Montréal qui enseigne le droit de l'information, reconnaît que des ministères ont des enjeux justifiés, mais il déplore que certaines utilisent des délais stratégiques, en mettant le plus de temps possible à répondre, en espérant que le document sera moins chaud, au moment où il sera rendu disponible.

En 2022, une enquête de Radio-Canada a démontré l'existence de pressions et de jeux de coulisses dans certains organismes publics pour freiner l'accès à l'information.

Des fonctionnaires chargés d'appliquer la Loi témoignaient, sous le sceau de la confidentialité, des tentatives de l'administration québécoise pour restreindre autant que possible l'information transmise aux journalistes et à la population, notamment dans le réseau de la santé.

#### **Apparition soudaine du bilan du ministère de la Santé**

Début avril, le Parti québécois dénonçait l'absence d'informations sur l'accès à l'information au ministère de la Santé et des Services sociaux. Le MSSS est le seul ministère à ne pas avoir produit de bilan cette année. Raison invoquée : le système informatique du ministère devait être changé, car il ne rendait plus possible l'extraction des données.

On peut se demander pourquoi, en attendant l'implantation de ce nouveau système, le ministère n'a pas maintenu le mode de compilation auparavant en vigueur, demandait le PQ. Avait-on quelque chose à cacher?

Questionné par Radio-Canada, le ministère a été en mesure de nous fournir un bilan statistique, calculé manuellement. On y découvre que 26 % de ses réponses se font au-delà du délai légal.

*Il ne s'agit en aucun cas d'un moyen dilatoire pour échapper à nos obligations.*

Une citation de Marie-Claude Lacasse, porte-parole du ministère de la Santé.

La situation a été corrigée et les données officielles de 2023-2024 seront diffusées dans le rapport annuel qui sera déposé à l'Assemblée nationale dans quelques mois, assure le MSSS.

Ça laisse sceptique, réagit le professeur Pierre Trudel. Il déplore qu'il n'y a pas d'incitatif dans la loi pour forcer les organismes à être rigoureux.

#### **Le ministère de François Legault dans les champions des refus**

En 2022-2023, 31 % des demandes de documents adressées au ministère des Relations internationales, celui de Martine Biron, ont fait l'objet d'un refus complet et 53 % d'un refus partiel (caviardage).

Juste derrière, on trouve le ministère du Conseil exécutif, de François Legault, qui a refusé complètement 28 % des demandes et partiellement, 21 %.

C'est du Conseil exécutif que relève le ministre responsable de l'Accès à l'information, Jean-François Roberge.

Tout document d'intérêt public demandé légitimement doit être dévoilé, sauf si la publication de son contenu causerait certains préjudices comme une atteinte au secret professionnel ou industriel, une menace à la protection des renseignements personnels ou encore des informations qui pourraient nuire à une enquête ou à un appel d'offres.

Il est ainsi possible de refuser l'accès à l'entièreté d'un document ou d'en caviarder une partie et d'en dévoiler une autre, en invoquant une des 24 exceptions prévues.

*Un organisme qui veut bloquer l'accès à un document peut invoquer n'importe quoi, même les trucs les plus loufoques. Et, il n'y a pas de sanction véritable, sinon qu'il va être un jour obligé d'accorder l'accès. Combiné avec la lenteur proverbiale des tribunaux, ça fait en sorte que le droit est, en pratique, nié.*

Une citation de Pierre Trudel, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Montréal

### **Nombreux appels à moderniser la loi de 1982**

Ça fait très longtemps que cette loi devrait être modernisée, dit Pierre Trudel. Il n'est pas le seul à le demander. Depuis plusieurs années, la Commission d'accès à l'information recommande au gouvernement de changer la loi afin de prévoir des conséquences pour les organismes qui ne respectent pas le délai de réponse.

Même l'Association des professionnels en accès à l'information et en protection de la vie privée (AAPI), qui regroupe plus de 500 membres dans différents organismes publics et ministères, dénonce une loi qui a perdu de son lustre.

L'AAPI demande d'affirmer encore plus le principe que l'accessibilité est la règle générale, le non-accès l'exception et se dit favorable à une plus grande transparence quant à la prise de décision d'appliquer ou non les restrictions au droit d'accès.

En 2022, l'ancien ministre responsable, Éric Caire, avait lui-même noté l'incohérence de deux ministères qui donnent deux réponses différentes.

L'an dernier, lors de l'étude des crédits, le ministre Jean-François Roberge a ouvert la porte à une réforme et évoqué un projet de loi avant les élections de 2026, mais depuis, il a refusé de s'engager à le faire.

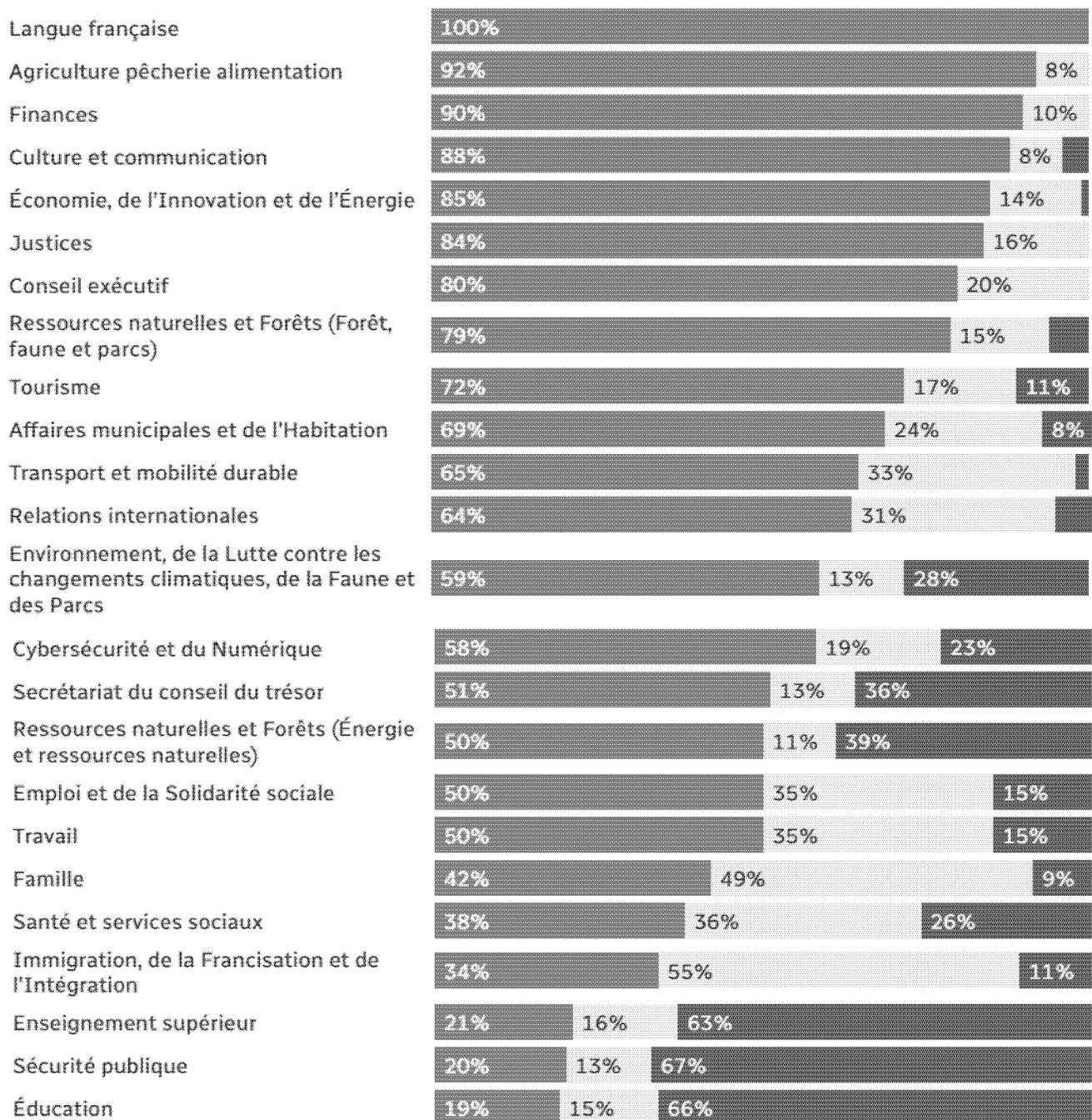


Le ministre Jean-François Roberge. (Photo d'archives)

## Respect du délai légal de réponse, selon le ministère (2022-2023)

Pour des demandes d'accès à des documents administratifs.

■ 0-20 jours ■ 21-30 jours ■ 31 jours et plus

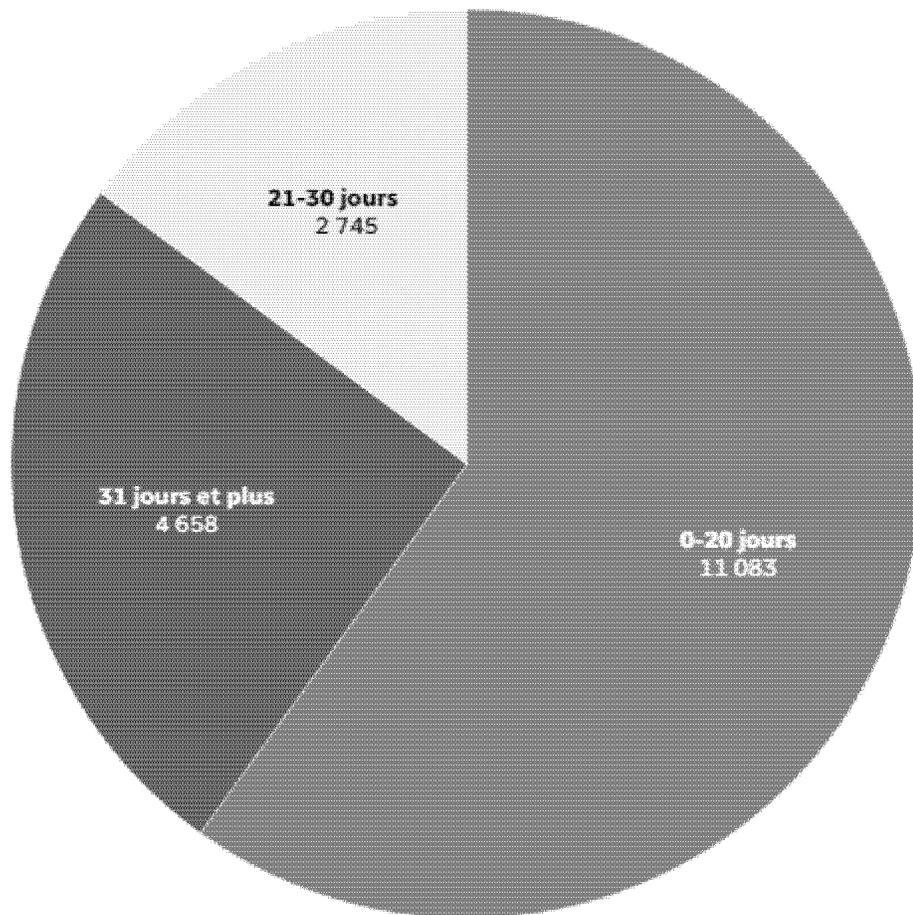


## 25 % des réponses des ministères dans des délais illégaux

### Délais de l'ensemble des réponses des ministères (2022-2023)

Pour des demandes d'accès à des documents administratifs

■ 0-20 jours   ■ 31 jours et plus   ■ 21-30 jours



(Photo d'archives)

PHOTO : RADIO-CANADA / IVANOH DEMERS

# La goutte qui fait déborder le vase pour les directions d'école

Par Daniel LeBlanc, Le Droit

**Les directions d'école - celles de l'Outaouais n'y échappent pas – se disent à bout de souffle devant la lourdeur de leur tâche qui atteint des sommets sans précédent. À cela s'ajoute la frustration et l'incompréhension de voir que le nouveau salaire maximal des enseignants surpassera celui de certains gestionnaires.**

«On ajoute des choses à nos tâches mais on n'en a jamais retiré», s'exclame d'emblée Jocelyn Bourdon, directeur de l'école des Rapides-Deschênes à Gatineau.

Près d'une direction d'établissement sur cinq dans la région dit réfléchir à son avenir et a songé à tout laisser tomber, selon la Fédération québécoise des directions d'établissement (FQDE), qui précise qu'on dénombrait à la mi-mars six postes de direction non comblés et à peine huit personnes dans les banques de relève au sein des quatre centres de services scolaires de l'Outaouais.

M. Bourdon n'est guère surpris de ces chiffres dans le contexte actuel.

«Tout le monde trouve la charge de travail extrêmement lourde. Est-ce qu'on veut que j'énumère tout ce qu'on fait dans une journée (rires) ? Juste la pénurie de main-d'œuvre, c'est une tâche en soi ajoutée. On doit non seulement embaucher des gens non qualifiés mais il faut s'assurer que ces gens-là ont moindrement une habileté à transmettre un message pédagogique, relate-t-il. Quelqu'un qui n'a pas la gestion de classe, on peut l'aider, mais quelqu'un qui n'est pas capable de s'exprimer ou qui ne dégage aucune autorité, on ne pourra pas le prendre. De plus en plus, on se retrouve à se poser la question : est-ce que moi je me mettrais mon enfant dans cette classe-là ?»

Une fois la nouvelle convention collective signée, les enseignants toucheront 109 000 \$ par an au sommet de l'échelle salariale, soit plus que la rémunération maximale prévue pour une direction adjointe d'une école primaire de moins de 300 élèves (105 000 \$) et presque autant qu'une direction d'une école de cette taille (112 000 \$), souligne-t-on. Les modalités d'une nouvelle entente pour les directions d'école, qui seront rétroactives, se font toujours attendre.

«Quand tu pars de 35 ou 40 heures par semaine de travail et que tu passes à 55 heures, soit des journées de dix heures plus trois, quatre, cinq heures le dimanche, c'est beaucoup d'heures. Et quand tu considères le salaire, sur 260 jours comparativement aux 200 chez les enseignants, ce n'est pas bien payé à l'heure. Et on est dans une région où on se compare beaucoup, par exemple avec la fonction publique fédérale», soutient M. Bourdon.

Attraction et rétention : un défi colossal

Avec le large éventail de tâches aujourd'hui assumées par les directions, l'attraction et la rétention s'avèrent un défi colossal, pense-t-il, particulièrement lorsqu'il s'agit de personnes en début de carrière ou qui ont de jeunes familles.

«Il y en a une qui m'a écrit et qui m'a dit : "je n'avais aucune idée de ce que c'était avant de commencer et là, j'ai de gros doutes. J'arrive à la maison et je suis brûlée, mon humeur n'est pas la même, cela a un impact sur ma vie familiale. C'est parce que je ne suis pas capable d'y arriver dans ma journée de travail", lance-t-il. L'enjeu, c'est qu'on n'a personne à qui déléguer (des tâches). L'expression toutes autres tâches connexes est large : j'ai déjà débouché une toilette, lavé un enfant, j'ai parfois des maîtrises physiques à faire, surveillé dans la cour, etc.»

Les collègues gestionnaires de M. Bourdon ont été nombreux à témoigner lorsqu'ils ont su qu'il rencontrait Le Droit.

«Je ne fais que commencer, mais jusqu'à présent, la charge de travail est énorme. [...] Sincèrement, je me questionne déjà à savoir si je vais continuer, si ça vaut le coup, malgré le fait que j'aime le défi. C'est difficile d'avoir un équilibre de vie, peut-être que j'y arriverai avec le temps, mais à regarder mes collègues, la charge demeure énorme», a notamment écrit l'un d'entre eux.

Nancy Lamothe, présidente de l'Association des directions d'établissement d'enseignement de l'Outaouais québécois (ADEOQ), affirme qu'on risque fort de bientôt «frapper un mur» si le gouvernement n'agit pas de façon concrète.

«Il va falloir donner un coup de barre pour les directions d'établissement, on est toujours à la remorque des négociations du personnel enseignant. [...] Moi-même, je suis en réflexion si je devance ma préretraite et j'ai des collègues autour de moi qui l'ont fait (avec pénalités). La charge est devenue très complexe, explique la principale intéressée. L'écart (salarial) est un très gros enjeu. Je connais une directrice à la retraite qui vient de revenir comme enseignante orthopédagogue et elle me disait : Nancy, je fais presque le même salaire (qu'avant) mais sans reddition de compte, pas d'employés à gérer, moins de pression.»

#### Découragement

Plusieurs des membres qu'elle représente sont «humiliés et inquiets» par le peu de reconnaissance de la part de Québec, poursuit-elle, alors qu'un «bout de chemin» a été fait pour les enseignants, à titre d'exemple.

«On reçoit des appels des directions pour nous dire à quel point elles sont découragées, elles nous disent : quand va-t-on pouvoir régler (nos) conditions, penser à nous ? Lors du dernier règlement, ils ont enlevé les journées de reconnaissance, raconte Mme Lamothe. S'il y a un événement majeur dans une école, comme un tireur actif, s'il est rendu 23 h et que le personnel travaille encore, tout ce pauvre monde-là est payé en heures supplémentaires, mais pas nous. On doit être disponible 24 heures sur 24.»

Elle tape à nouveau sur le clou du caractère «unique» dans lequel se retrouve le milieu de l'éducation avec les échelles salariales au sein d'une équipe-école.

«On gère entre 80 et 110 employés. Mais quel gestionnaire, que ce soit au provincial ou au fédéral, gère tout ce qu'on gère, des ressources matérielles au transport en passant par les finances, les ressources humaines et les parents, avec le salaire qu'on a ?

J'aimerais ça qu'on m'en trouve. [...] Certains quittent plus tôt parce qu'ils ne veulent pas terminer épuisés, mais plutôt sur une bonne note», lance Mme Lamothe.

«Complètement différent d'il y a 25 ans»

La difficulté de recruter des gestionnaires agace les centres de services scolaires, selon elle, qui, sans les blâmer, précise que le recours aux retraités est de plus en plus pratique courante comme bouée de sauvetage, ne serait-ce que temporaire.

«C'est une magnifique profession mais qui est complètement différente d'il y a 25 ans. Les ressources financières et la gestion de la pénurie de personnel, c'est rendu exponentiel, ce n'est pas une mince affaire. Il faut être partout, plaide la directrice. J'aimerais ça que les écoles retrouvent leurs couleurs, leurs normes, leur rôle et qu'on cesse de pelleter dans nos cours.»

— Nancy Lamothe, présidente, Association des directions d'établissement d'enseignement de l'Outaouais québécois (ADEOQ)

Comme tâches connexes qui font de l'école «un fourre-tout», cette dernière cite en exemple la gestion d'une campagne de vaccination en milieu scolaire – par exemple pour la rougeole ces derniers temps – ou la location des écoles pour la tenue des élections municipales

Mme Lamothe affirme que les membres de l'ADEOQ veulent que la pointe de tarte accordée par le gouvernement aux directions non seulement grossisse mais contribue à grandir l'écart salarial avec les autres membres du personnel. Des «bras» additionnels sont aussi nécessaires face à la lourdeur de la tâche, dit-elle.

«C'est difficile d'avoir de la relève. Et on dit qu'une direction est responsable du bien-être de son personnel, mais à un moment donné, entre le bonheur et le bien-être, la ligne est mince. Quand tu es responsable de tout ça, c'est lourd de conséquences. Aide-toi et le ciel t'aidera, raconte Nancy Lamothe. C'est sûr qu'on veut que le personnel et les élèves soient bien, mais il y a une limite à ce qu'on est capable de donner, sinon on s'oublie, et quand on s'oublie, on s'épuise.»

## EDUCATION

# Les écoles secondaires de Montréal s'attaquent au sextage

## La procédure d'intervention SEXTO mise sur la prévention pour contrer des actes qui peuvent mener à des accusations criminelles

STÉPHANIE MARIN

LE DEVOIR

La procédure d'intervention SEXTO a été déployée au cours des derniers mois dans la majorité des écoles secondaires de Montréal afin de contrer le phénomène troublant du sextage chez les adolescents. Obtenant un taux de récurrence de moins de 3 %, les responsables des milieux policier et judiciaire estiment avoir « visé dans le mille » avec cette méthode qui met l'accent sur la prévention plutôt que sur le dépôt d'accusations criminelles contre des jeunes.

Un cas typique de sextage est celui de deux jeunes qui se fréquentent et qui s'échangent par cellulaire des photos d'eux nus. Au moment de la rupture, celui qui ne l'accepte pas diffuse à grande échelle des photos de son ex-petit ami. On peut aussi penser au cas d'une jeune qui confie à ses amies avoir reçu des photos d'une personne nue par texto et qui les relaie pour le prouver et être acceptée.

Sauf que l'expérience peut être très traumatisante pour ceux qui voient leurs photos circuler : ils peuvent être

ridiculisés par leurs pairs et même être victimes d'intimidation.

« Le sextage, c'est une problématique grandissante », note d'entrée de jeu le commandant Marco Breton, de la Section de l'exploitation sexuelle du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), qui peut impliquer de multiples jeunes de différentes écoles étant donné que la diffusion d'images par Internet se fait à la vitesse de la lumière.

C'est pourquoi il se réjouit que l'initiative SEXTO soit désormais en place dans la métropole pour faciliter le traitement des cas de sextage en milieu scolaire par des 12 à 17 ans. Il qualifie la collaboration des écoles montréalaises d'« excellente ».

La procédure a été imaginée en 2016 par le Service de police de la Ville de Saint-Jérôme, en collaboration avec le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Depuis, la très grande majorité des forces policières québécoises lui ont emboîté le pas, confirme M<sup>e</sup> Maxime Ouellette, procureur pour le DPCP et responsable du projet SEXTO.

Le SPVM, dont le territoire compte

de très nombreux établissements scolaires, s'est attelé à la tâche l'an dernier et a formé ses patrouilleurs et ses agents sociocommunautaires. Actuellement, près de 130 écoles de la métropole — sur 171 — y participent déjà.

### De la pornographie juvénile

Beaucoup d'adolescents ne le savent pas, mais lorsqu'un mineur prend une photo ou une vidéo de lui-même dévêtu, ou à caractère sexuel, il peut s'agir de production de pornographie juvénile, une infraction au Code criminel. Le jeune qui reçoit une telle photo et qui la transmet à ses amis commet aussi un crime, soit la distribution ou la diffusion de pornographie juvénile.

Les sextos — une contraction des mots « sexe » et « texto » — continuent de faire des victimes. Depuis 2016, 1415 dossiers ont été ouverts dans le cadre de SEXTO et 4712 jeunes ont été rencontrés dans toute la province, ce qui exclut toutefois les cas qui n'ont pas été rapportés en milieu scolaire, mais plutôt directement aux policiers. À Montréal, en quelques mois à peine, 35 cas ont été signalés au SPVM par la procédure SEXTO.

Et depuis l'an dernier, M<sup>e</sup> Ouellette voit aussi circuler des cas inquiétants d'« hypertrucage », notamment où un jeune prend une photo d'une adolescente en maillot de bain, puis la « déshabille » au moyen d'une application informatique. La diffusion d'une telle image est tout aussi traumatisante pour la victime. « J'en vois de plus en plus », confirme le commandant.

### Loin des tribunaux



SEXTO offre une manière d'intervenir par « voie extrajudiciaire », c'est-à-dire à l'extérieur du système ordinaire des tribunaux, sans procès ni casier judiciaire (appelé « dossier d'adolescent » pour les moins de 18 ans), dans la plupart des cas. Il permet aussi d'agir beaucoup plus rapidement : un cas est réglé en un maximum de quatre jours, alors que selon le processus traditionnel, il pouvait s'écouler de 12 à 18 mois entre la plainte à la police et la décision du DPCP de déposer ou non des accusations, explique M<sup>e</sup> Ouellette.

Le mécanisme offre aussi un cadre d'intervention clair et défini, ce qui est rassurant pour les intervenants en milieu scolaire, ont-ils rapporté à M<sup>e</sup> Ouellette. Beaucoup sont aussi confortés par le fait que l'intervention est éducative, et non pas punitive puisqu'elle n'impose pas à l'adolescent un dossier judiciaire lourd à traîner. Ils ont été formés pour utiliser la trousse d'intervention — qui prône la bienveillance et l'absence de jugement envers les jeunes — avec une grille d'évaluation de l'incident. L'école la remet ensuite aux policiers, qui con-

tactent le DPCP afin de déterminer si la diffusion des images constitue un acte « impulsif » — la majorité des cas — ou « malveillant ».

S'il s'agit d'un acte impulsif, les jeunes et leurs parents auront une « rencontre de sensibilisation » avec des policiers, qui vise à prévenir les récidives. Mais si le DPCP détermine qu'il s'agit d'un acte malveillant — visant la vengeance, l'humiliation ou l'extorsion d'argent —, une enquête criminelle pourra être menée par les policiers, qui aboutira potentiellement à une judiciarisation, tout comme dans les cas de récidive.

« La majorité des jeunes n'ont pas de mauvaises intentions. On veut les éduquer et les sensibiliser aux conséquences du sextage, et la réalité est que le taux de récidive est de moins de 3 % sur l'ensemble des jeunes qui ont bénéficié du protocole depuis 2016 », dit M<sup>e</sup> Ouellette.

En matière de prévention, « le message, c'est vraiment de ne pas partager d'images intimes », souligne le commandant Breton. « C'est cette étape qui est cruciale, parce que ce qui se passe après, c'est dur à contrôler. »

# Un artiste mis en contention à l'école à l'insu de ses parents

Leur garçon de 12 ans avait changé de comportement sans qu'ils sachent pourquoi

**Les parents d'un garçon autiste qui a subi des mesures de contention à son école n'ont pas été informés de la situation, un événement « inacceptable » qui est loin d'être un cas isolé, selon la Fédération québécoise de l'autisme.**

**DAPHNÉE DION-VIENS**  
Le Journal de Québec

Véronique Lacombe avait bien remarqué que le comportement de son garçon de 12 ans avait changé depuis le retour en classe en janvier.

Mais ce n'est qu'au début avril qu'elle a découvert le « pot aux roses » en se rendant à l'école Hébert, à Laval, pour aller chercher son garçon en fin de journée. En présence d'une intervenante, il a alors affirmé qu'il était « tanné de se faire prendre de force et empêcher de bouger », rapporte sa mère.

« J'ai sursauté. L'intervenante a sorti rapidement un guide des méthodes de contention et il a pointé des positions qui lui avaient été faites », raconte-t-elle.

Or, le protocole de crise mis en place pour Gabriel depuis 2019, que *Le Journal* a pu consulter, prévoit plutôt qu'il faut appeler les parents ou grands-parents dès que l'élève présente des signes de désor-

ganisation ou encore le service de police.

« Les parents refusent que l'on fasse des mesures de contention, alors on fera le minimum pour sa sécurité et nous appellerons le 911 pour avoir du soutien. Les parents viendront le chercher », peut-on lire. M<sup>me</sup> Lacombe a par la suite appris que son garçon avait subi des mesures de contention « à plusieurs reprises », affirme-t-elle, sans jamais en avoir été informée.

## PAS UN CAS ISOLÉ

Or, il arrive « souvent » que des parents n'en soient pas informés, affirme la directrice générale de la Fédération québécoise de l'autisme, Lili Plourde.

« Ce n'est pas normal, ça n'a pas de bon sens, ç'a un impact sur la vie de l'enfant », laisse-t-elle tomber.

De son côté, le centre de services scolaire de Laval confirme qu'une intervention auprès de cet élève a été « nécessaire afin de protéger la sécurité des élèves et du personnel ». Une enquête est en cours à la suite d'une plainte déposée par les parents, indique sa porte-parole, Annie Goyette.

« Lorsque de telles mesures sont prises pour intervenir auprès d'un élève, les parents en sont systématiquement informés », ajoute-t-elle.



ICI  RADIO-CANADA

## Enseignant complotiste : le ministre de l'Éducation réagit

FRANCIS BEAUDRY

Le cabinet du ministre de l'Éducation Bernard Drainville, a réagi mercredi à l'embauche puis au congédiement d'un enseignant qui a exposé des opinions complotistes alors qu'il remplaçait dans un cours d'éthique à l'école Chavigny de Trois-Rivières.

Les faits rapportés sont très préoccupants. Jamais on ne doit faire de compromis sur la sécurité physique, mais aussi psychologique des élèves, peut-on lire dans une déclaration envoyée par courriel du ministre.

Le projet de loi 47, qui a été déposé le 9 avril par le gouvernement, pourrait aider à protéger les élèves selon le cabinet du ministre Drainville.

Cette nouvelle loi permettra notamment l'élargissement des vérifications et des antécédents qui doivent être faits à l'embauche du personnel, indique le cabinet du ministre.

Le cabinet du ministre ajoute toutefois que les centres de services scolaires sont responsables de l'embauche du personnel et de la vérification des qualités nécessaires pour le poste occupé.

L'enseignant en question avait été embauché pour faire de la suppléance dans un cours d'éthique. Il a été embauché pendant 12 jours avant son congédiement.

ICI  RADIO-CANADA

## 15 000 élèves de Sherbrooke et Coaticook privés de transport scolaire jeudi

RADIO-CANADA

Les parents d'environ 15 000 élèves de l'Estrie devront assurer le transport de leurs enfants jeudi en raison d'une grève des chauffeurs d'autobus scolaire. Ce sont ceux des entreprises Autobus B. Dion, Autobus des Cantons, Autobus Coaticook, Autobus de l'Estrie et Autobus La Sapinière vont débrayer.

Au total, 213 circuits seront touchés par cette grève d'une journée. Ils se trouvent dans la grande région de Sherbrooke, du Haut Saint-François et de Coaticook.

Les chauffeurs souhaitent une bonification de leur salaire. Actuellement, ils gagnent en moyenne 25 000 \$ par année. Les syndiqués ont également voté en faveur de moyen de pression pouvant aller jusqu'à la grève générale illimitée.

Les négociations se poursuivent avec l'employeur. Leur convention collective est échue depuis juin.

Ils se rassembleront au parc Jacques-Cartier de Sherbrooke sous les coups de 8 h 30.

Sur les réseaux sociaux, le Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke avise que des moyens pour rehausser la sécurité autour des établissements seront mis en place.

Plusieurs autres syndicats de chauffeurs d'autobus sont en grève un peu partout au Québec. C'est le cas de ceux des Autobus Voltigeurs à Drummondville et d'Autobus Québec Métro 2000 dans la région de Québec et d'Autobus Idéal à Montréal, entre autres.

ICI  RADIO-CANADA

## Violence dans les écoles : une formation sur la contention fait mouche dans la région

ÉDOUARD BEAUDOIN

Plus de 300 employés des centres de services scolaires des Phares et des Monts-et-Marées se sont inscrits à une formation sur la maîtrise physique des élèves en crise offerte par un syndicat de l'enseignement du Bas-Saint-Laurent. Un engouement inusité que le syndicat associe à une série d'incidents violents survenus dans les dernières semaines.

C'est du jamais-vu, on n'a jamais vu ça, s'étonne Jean-François Gaumond, président du Syndicat de l'enseignement de la région de la Mitis (SERM). C'est l'organisation qui est derrière la logistique de cette formation.

Près du tiers de ses membres suivront ce module en ligne, un soir de semaine. Il fait partie d'un éventail de formations qu'offre annuellement l'organisation syndicale.

Tenue par un conseiller en santé et en sécurité, la formation abordera les problèmes liés à l'intégration, dans les classes régulières ou dans des écoles ordinaires, d'élèves présentant des troubles du comportement et des conseils relatifs aux droits, aux devoirs et aux obligations en cas d'intervention physique.

Ça frappe l'imaginaire, ajoute Jean-François Gaumond, et ça nous montre aussi que c'est une situation qui est importante pour nos membres et qui les touche dans leur quotidien et pour laquelle ils sont anxieux.

Les inscriptions ont été ouvertes au mois de mars, et le président du SERM note que les événements récents à l'école secondaire de Matane et l'école primaire de Luceville ont provoqué une augmentation marquée des adhésions à la formation.

*On a beaucoup de membres qui ont peur de se faire congédier parce qu'il arrive des situations [...] et ils ne veulent pas toucher à des élèves parce qu'ils ne veulent pas se faire poursuivre ou perdre leur emploi.*

- Jean-François Gaumond, président du Syndicat de l'enseignement de la région de la Mitis (SERM)

Une formation qui arrive donc à point nommé pour bien des enseignants confrontés à des cas de violence entre les murs des écoles, un phénomène qui fait peur à bon nombre d'employés du CSS des Phares. Sa direction générale a reconnu que son personnel scolaire n'était pas suffisamment formé pour intervenir lorsqu'ils vivent des cas de violence avec les élèves.

Le président du syndicat croit que c'est à l'employeur que revient le rôle de protéger ses employés.

La responsabilité de fournir des formations ne repose pas exclusivement sur l'employeur, rétorque toutefois la porte-parole du CSS des Phares, Zoé Ross-Lévesque. Mais le centre de services scolaire offre, poursuit-elle, la formation sur l'intervention thérapeutique en cas de conduite agressive (ITCA), qui vise à renforcer les compétences [des] employés dans la gestion des comportements difficiles.

C'est généralisé, la violence, c'est le dossier de l'heure en éducation actuellement, mentionne M. Gaumond. Il faut outiller le personnel.

*Avec les informations d'Isabelle Damphousse.*



## English be damned, even for parents of special needs kids



ALLISON HANES

A French-only information session for parents of special needs students attending English public schools in Quebec turned out to be the latest blow to the rights of the anglophone community under Bill 96.

Last week, the English Parents' Committee Association (EPCA) organized a webinar with officials from the Education Ministry so they could explain the programming and pathways available to children with cognitive disabilities and learning challenges, including autism.

A parallel event was held for parents in the French school system in March, which was spearheaded by the Fédération des comités de parents du Québec.

But when the ministry expert appeared online to address the English parents, she forged ahead in French only.

Katherine Korakakis, president of the EPCA, said she was floored.

"The lady says, 'Well, the slides are going to be in English, but the presentation is going to be in French.' And I'm so shocked that I'm stunned into silence. If you know me, this doesn't happen. I was first of all embarrassed, shocked — I didn't know what to do," Korakakis recalled of the situation.

"So then I'm getting messages (in the chat) from parents, like blaming me, like, 'Oh, you said the presentation was going to be in English.' 'I don't understand.' 'When is the English portion going to start?'"

"At a certain point, I have to say something. So I stop her and I say, 'I'm sorry, this is supposed to be in English.' And then she says — I'm paraphrasing here — 'We'd like to give it in English, but by law, we can't.'"

Korakakis wanted to avoid a scene and salvage the event for the parents, so after some back and forth she eventually suggested moving directly to the question-and-answer session. This, she said, was conducted in English, without issue.

The ministry official was fluent, so it's not like there was a language barrier.

"I felt so blindsided and so sad because it's the first time something like this has happened," said Korakakis, who has always enjoyed a good working relationship with the Education Ministry and is perfectly bilingual herself.

What bothered her most was that parents were denied the opportunity to learn about the options available to their children in the English school system.

"It's the most vulnerable parents. It's special needs parents. They have a lot on their shoulders already," she said. "At the end of the day, I just want to give parents information so they can make informed decisions. That's it. I don't want to play a political game."

Bill 96, which was adopted in 2022 to strengthen protections for the French language, set new ground rules for who has the right to access public services in English, be it at city hall or the Société de l'assurance automobile du Québec. But despite the assurances of Premier François Legault that the rights of English-speaking Quebecers wouldn't be affected, especially in health and education, there have been some nasty surprises.

A son was forced to have his father's death certificate, issued by the Quebec government in English, translated into French to settle the estate. An elderly woman was hung up on by the Régie de l'assurance maladie du Québec, even though she qualified for assistance in English, ostensibly because medical insurance isn't considered health care. Anglophone students who graduated from French public schools have been denied eligibility certificates by bureaucrats who claimed they forfeited their rights to English education.

Government websites feature warnings about who is permitted to consult the content or receive public services in English. To recap, it's Quebecers who previously obtained public services in English; people who have the

right to English schooling; Indigenous peoples and the Inuit; and new immigrants who have been here less than six months. Public servants are supposed to rely on the “good faith” of those seeking English services.

But the refusal to deliver a presentation in English to the parents of English schoolchildren seems to be a blatant contravention of the exceptions laid out in Bill 96. All those taking part in the forum would have already proved their right to services in English when they obtained eligibility certificates for their kids.

Joe Ortona, chair of the English Montreal School Board and president of the Quebec English School Boards Association, called the incident an “outrage.”

“This is exactly the opposite of what the government said the law would do. They reassured us that the English-speaking community rights-holders would continue to receive the services from the government in English,” he said. “These were parents of children in an English public school — everybody understands that. What people either don't know or don't care is that these people are entitled to services in English. These are people whose constitutionally protected rights just keep getting thrown in the garbage because this government completely disregards constitutional rights.”

Whether civil servants are clueless about how Bill 96 is supposed to be applied or feel empowered to override the

rights of English-speakers, Ortona said last week's incident is “unacceptable.”

“This never should have been allowed to happen. And it's their responsibility to make sure that when they're sending people to provide services to the English-speaking community, they know what the rules are and they know that they're supposed to be providing services in English,” Ortona said. “This government owes us an apology — and not just for this. They owe us an apology for what they've done in the last five years.”

Speaking to reporters in Quebec City, French Language Minister Jean-françois Roberge said his office is investigating whether Bill 96 was correctly interpreted in this case.

“I've heard about this situation, but I don't have all the information,” he said. “I don't have any comment right now because I have to make more verifications.”

Education Minister Bernard Drainville's office did not respond to the Gazette's inquiries by publication time.

But how could this be allowed? How would refusing basic information in English to the parents of special needs students at English schools help protect French? If the government determines this is OK under Bill 96, then the law is a farce.

ICI  RADIO-CANADA

# 18 cas de coqueluche dans une école de la Beauce

ÉRIK CHOUINARD

Les cas de coqueluche continuent de s'accumuler en Chaudière-Appalaches depuis le début de l'année. Ils se concentrent surtout dans les régions de la Beauce, des Etchemins et, plus récemment, de la Nouvelle-Beauce. Pour le moment, l'écllosion la plus active est recensée à la polyvalente de Sainte-Marie, où on dénombre 18 cas actuellement.

Pour les premiers mois de 2024, le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Chaudière-Appalaches recense 182 cas sur son territoire.

Le CISSS avise que tous les cas potentiels font l'objet d'une enquête afin de pouvoir aviser rapidement les personnes susceptibles d'avoir été en contact avec les personnes malades. Des lettres ont aussi été envoyées dans les écoles.

La coqueluche circule surtout chez des jeunes en âge scolaire du primaire et du secondaire ainsi que chez des adultes de moins de 50 ans.

Après une absence attribuable à la pandémie en 2021 et en 2022, la coqueluche a refait surface dans la région de Chaudière-Appalaches à la fin de 2023. C'était alors l'endroit au Québec où le plus grand nombre de nouveaux cas était répertorié.

Depuis le début de l'année, le portrait a quelque peu changé. Dans le reste de la province, près de 700 cas ont été répertoriés et c'est l'Estrie qui est la région la plus touchée avec plus de 300 cas sur son territoire.

Au Québec, le dernier pic de coqueluche remonte à 2019, où 1269 cas avaient été répertoriés.

## La maladie du chant du coq

La coqueluche, aussi appelée toux coquelucheuse, est une infection respiratoire très contagieuse causée par une bactérie. Elle apparaît généralement sous une forme qui s'apparente à un rhume avec des symptômes comme de la fièvre légère, de l'écoulement nasal, des rougeurs aux yeux et de la toux.

La toux est d'ailleurs ce qui caractérise cette maladie qui donne parfois lieu à de fortes quintes. Le son émis lors de ces épisodes par les personnes infectées rappelle le chant du coq, d'où pourrait provenir le nom de cette maladie.

Les symptômes durent plus longtemps que ceux d'un rhume habituel et peuvent durer jusqu'à 10 semaines, voire davantage. Ils peuvent aussi prendre plusieurs jours avant de se manifester.

Les personnes qui reçoivent un diagnostic positif doivent consulter un médecin pour obtenir un antibiotique afin de réduire leur période de contagiosité.

La coqueluche est plus dangereuse pour les bébés de moins de un an, chez lesquels elle peut se manifester par des épisodes de pause respiratoire.

Le CISSS rappelle donc que la vaccination est offerte aux plus jeunes qui n'ont pas été adéquatement vaccinés pendant l'enfance. Elle peut ainsi les protéger pendant la période la plus vulnérable de leur vie, mais cette protection n'arrivera cependant pas à prévenir à 100 % la maladie tout le reste de la vie.

La santé publique offre aussi un traitement préventif pour les personnes en contact avec des personnes vulnérables comme des femmes enceintes et des bébés de moins de 12 mois afin de prévenir les cas plus à risque de complications graves.

*Avec des informations d'Anne-Sophie Roy*

Sport local

## La coqueluche s'invite lors de deux événements de patinage artistique

Par Sébastien Lajoie, La Tribune

**La coqueluche s'est invitée lors de deux événements de patinage artistique, dans les derniers jours. La Direction de la santé publique a été informée de la présence de coqueluche au Gala de reconnaissance – Club de patinage artistique, qui s'est déroulé à l'école secondaire du Triolet, le 13 avril, ainsi que lors de l'événement Portes ouvertes du Club de patinage artistique de Valcourt, le 14 avril à l'aréna de Valcourt.**

Pour l'instant, la Direction de la santé publique ne recommande pas aux personnes ayant des symptômes s'apparentant à ceux de la maladie de s'isoler.

La coqueluche est une infection respiratoire contagieuse causée par une bactérie et la maladie évolue en phases et dure quelques semaines.

La coqueluche peut ressembler à un rhume. Les symptômes peuvent inclure des quintes de toux ou une toux avec chant du coq ou une toux se terminant par des vomissements, des haut-le-cœur.

La Direction de la santé publique estime qu'une vaccination adéquate diminue l'intensité des symptômes.

Une personne présentant ces symptômes est invitée à consulter un professionnel de la santé ou appeler info-santé au 811. Seul un professionnel de la santé peut diagnostiquer la coqueluche.

Plus d'informations sur la coqueluche : <https://www.quebec.ca/.../problemes-de-sante/a-z/coqueluche>

Justice et faits divers

# L'ex-directeur d'école primaire Jean Brousseau en prison pour 42 mois

Par Tommy Brochu, La Tribune

**L'ancien directeur d'école primaire sherbrookois Jean Brousseau a été condamné à 42 mois de prison pour des crimes en matière de leurre informatique et de pornographie juvénile.**

Le Sherbrookois a plaidé coupable d'avoir accédé, possédé et distribué de la pornographie juvénile dans un premier dossier. Lorsqu'il a été remis en liberté sous de sévères conditions, il a brisé une ordonnance l'empêchant d'utiliser Internet en créant un faux profil Facebook.

Les policiers étant informés que l'accusé utilisait Facebook, un agent d'infiltration a communiqué avec l'ancien directeur d'école. L'accusé a communiqué avec ce policier et a tenu des propos à caractère sexuel.

«Heureusement, c'est un policier et non un vrai enfant qui a eu affaire avec vous. Mais ça n'enlève pas votre culpabilité, vous étiez convaincu que c'était un enfant», a lancé le juge Benoit Gagnon, présent au palais de justice de Sherbrooke par visioconférence. Ces crimes ont valu une sentence de 42 mois de prison à partir d'aujourd'hui à l'individu maintenant retraité. Les crimes ont été commis entre mars 2021 et février 2024. Au total, quelque 100 000 fichiers ont été saisis par les policiers. Environ 50 000 d'entre eux ont été analysés, et plus de 38 000 fichiers représentaient de la pornographie juvénile.

Le juge a estimé que les crimes de pornographie juvénile ne sont pas à prendre à la légère. «Il y a des enfants qui sont victimes à chaque fois que ce type de contenu est créé. Et pourquoi c'est créé? Car il y a de la demande. Parce que des gens veulent avoir accès à ça. Et c'est ce qui constitue ce mal qu'on doit éradiquer dans notre collectivité», rappelle le magistrat.

## Conditions de détention difficiles

Les conditions de détention sont difficiles pour le délinquant. «Il a besoin d'une canne pour se déplacer et à l'heure actuelle, il ne l'a toujours pas», a décrit son avocate, Me Mélissa Gilbert. On a refusé qu'elle lui soit remise. À plusieurs reprises, il est tombé. À sa première

nuit [en prison], des codétenus m'ont informée qu'il avait un matelas par terre pour dormir, alors qu'il a des problèmes de santé cardiaque et qu'il avait une opération à venir.» L'homme semble aussi avoir des problèmes de mémoire. Alors qu'il devait plaider coupable à l'infraction de leurre informatique, Brousseau ne semblait pas se souvenir des événements. «Dû à ses problèmes de santé, c'est difficile pour ce qui est de la mémoire. Le stress de la détention et les difficultés de communication font en sorte qu'il est un peu perdu. On a dû demander une évaluation de son aptitude tellement c'était difficile pour lui», a confié Me Gilbert. De son côté, Brousseau «regrette énormément ce qui s'est passé». «Je reconnais tout ce dont je me souviens. Je sais que je dois payer une dette à la société. Je vais le faire en espérant que je pourrai sortir à un moment donné, compte tenu de ma santé», a-t-il assumé devant la cour.

## Peine

Le magistrat a tenu compte du plaidoyer de culpabilité rapide et de la situation de santé précaire de l'individu. «Ce n'est pas une échappatoire, a-t-il déclaré. Ça me semble clair qu'il y a un impact significatif de votre santé sur la détention. J'en tiens compte. Mais une peine fédérale est absolument nécessaire entre autres vu la récidive», a assuré le juge Gagnon. L'homme devra être inscrit au Registre des délinquants sexuels pour 20 ans. Il lui sera entre autres interdit de se trouver dans un parc, une école, un centre communautaire ou une garderie pour 10 ans. Il ne pourra pas communiquer avec des personnes de moins de 16 ans et ne pourra pas utiliser Internet pour communiquer avec des jeunes de moins de 18 ans.

D'ailleurs, d'autres accusations pourraient être déposées contre Brousseau, puisque du matériel informatique est encore en analyse.

Section Jeunesse Desjardins

## **Mission horaire flexible accomplie : «L'engagement des élèves est impressionnant»**

Par Amélie Houle, Le Nouvelliste

Mardi après-midi, Treacy Roby et Florence Beaudry étaient installées dans un espace commun du Séminaire Saint-Joseph (SSJ) avec d'autres collègues de classe. En équipe, elles travaillaient assidûment sur leur projet intégrateur. Alors que Treacy se penchait sur le conflit qui fait rage en République démocratique du Congo, Florence analysait plutôt les tensions sociales en Inde.

Pourtant, Treacy et Florence n'avaient pas de cours de Monde contemporain à leur horaire. Elles avaient toutefois mis ce projet intégrateur à leur agenda mardi parce qu'elles souhaitaient s'y consacrer, tout simplement.

C'est que les deux élèves de cinquième secondaire, comme les 800 élèves du SSJ, sont sur le point de terminer la deuxième semaine d'un horaire de classe flexible.

Comme *Le Nouvelliste* le rapportait la semaine dernière, le Séminaire Saint-Joseph testait un projet-pilote qui consistait à proposer à ses élèves un horaire de classe différent. Ainsi, les élèves étaient appelés à faire leurs propres choix de cours, grâce à un plan de travail bien établi.

### **Mission accomplie**

Pour les élèves, mais également pour leurs enseignants, on peut déjà dire mission accomplie à quelques jours de la fin du projet-pilote.

«Ça nous prépare vraiment pour le cégep parce qu'on doit s'organiser et planifier notre agenda correctement pour que tous les travaux soient faits à temps», avoue Florence.

«Ça se passe agréablement bien. Je ne cache pas qu'on avait certaines craintes au départ parce que c'est de les laisser assez libres et autonomes. Mais finalement, ce qu'on a constaté, c'est que même l'autonomie chez les plus jeunes, ça allait quand même bien. De ne pas sentir l'obligation de devoir faire un travail et d'avoir une flexibilité, tout d'un coup, cette liberté-là amenait les

gens à dire on va travailler ensemble et à se mobiliser», souligne pour sa part Jean-François Paré, enseignant de français en troisième et cinquième secondaire.

«La seule chose qui était plus difficile était de faire attention de ne pas rien faire pour ne pas que ça nous retombe dessus la semaine suivante», précise toutefois Treacy.

Du côté de la direction, le son de cloche est d'ailleurs le même, alors qu'on estime que le projet va au-delà des attentes.

### **Des bénéfiques insoupçonnés**

Si au départ on souhaitait permettre aux élèves de faire des choix et de se responsabiliser, bien qu'aucun bilan officiel n'ait encore eu lieu, d'autres bénéfiques sont toutefois ressortis, au grand étonnement de plusieurs.

«On a vu des beaux côtés arriver. Par exemple, la relation avec l'élève qui était différente. Oui il y a plus de collaboration entre les élèves, mais aussi avec les enseignants parce qu'ils étaient beaucoup plus là pour les accompagner dans leur plan de travail au lieu de leur dire ce qu'ils devaient faire. C'est vraiment une plus-value qu'on n'avait pas nécessairement anticipée», explique M. Godbout.

«J'ai constaté que les élèves qui n'avaient pas l'habitude de se mobiliser y voyaient un intérêt. Donc on va développer à moyen et long terme l'autonomie chez ces élèves», estime le professeur Jean-François Paré.

Les bénéfices sont d'ailleurs tels que le projet reviendra sans aucune hésitation l'an prochain, confirme Marc-André Godbout.

«On s'en va à minimum deux séquences de deux semaines pour l'an prochain et peut-être trois. Mais on doit évaluer avant la charge de travail pour les enseignants qui doivent préparer les plans de travail.»

# Transport scolaire | Avis de grève de 5 jours transmis à Camille Mailloux RDL

Guylain Jean



**Camille Mailloux RDL inc., qui assure le transport scolaire pour les Centres de services scolaires Kamouraska-Rivière-du-Loup et du Fleuve-et-des-Lacs, a reçu un avis de grève de cinq jours du Syndicat des travailleuses et travailleurs de Camille Mailloux RDL–CSN, qui débutera le jeudi 18 avril.**

En tout, 26 circuits au Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup et quatre circuits au Centre de services scolaires du Fleuve-et-des-Lacs, secteur Transcontinental, seront touchés.

Dans un communiqué l'entreprise précise que telles qu'elles ont été présentées, les demandes syndicales vont bien au-delà de ses capacités financières en raison des ententes contractuelles en vigueur avec les deux Centres de services scolaires.

On ajoute qu'en plus de leur salaire, les conducteurs.trices peuvent bénéficier du versement direct d'une somme de 2 400 \$ par année, par le biais du Programme d'aide financière aux conducteurs d'autobus scolaires (PAFCAS), consenti il y a deux ans par le Gouvernement du Québec.

Camille Mailloux RDL regrette la situation et tentera de négocier une entente mutuellement satisfaisante pour l'entreprise et le syndicat. L'entreprise souhaite que les moyens de pression qui pourraient être exercés ne nuisent pas à la qualité de vie des écoliers et de leurs familles.

## La fin du PEI à l'EBSF suscite la grogne

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

L'abolition de l'accréditation du Programme d'études intermédiaires (PEI) à l'école de la Baie-Saint-François (EBSF) amène son lot de mécontentement chez plusieurs parents et élèves. On s'explique mal la décision prise de ne pas laisser les élèves déjà inscrits dans le programme terminer leur parcours académique et obtenir un diplôme d'études secondaires dans cette concentration.

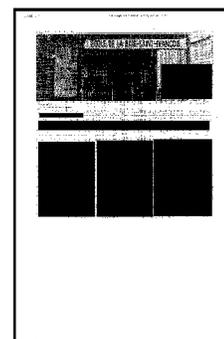
Lors de la rentrée scolaire de septembre 2023, de nouveaux élèves ont intégré le PEI à l'EBSF. Pour ces jeunes et leurs parents, l'engagement était complet. D'ailleurs, selon les critères pour être admis au PEI, il y a une analyse du dossier scolaire et du bilan de fonctionnement général en classe au primaire. Toutefois, à peine deux mois après avoir la rentrée scolaire, les parents ont reçu un courriel afin de les aviser que le programme serait aboli à la fin de la présente année scolaire. Julie Gervais, mère d'un élève en PEI et porte-parole d'un groupe de parents, rage par cette situation. « C'est particulier de faire s'engager un élève dans un programme et que deux mois plus tard, l'aviser que ça sera sa seule année, puisque le programme sera aboli, souligne Mme Gervais. Il n'y a que les élèves qui sont actuellement en 4<sup>e</sup> secondaire qui pourront être en PEI 5<sup>e</sup> secondaire l'an prochain. Pour tous les autres, c'est terminé. »

### Élèves exclus du vote

Évidemment, le conseil d'établissement a dû voter pour l'abolition du PEI. Un premier vote a été fait le 19 décembre. Il s'est déroulé à huis clos et il a été convenu que les deux élèves qui siègent sur le conseil soient exclus du vote. « Ils ont dit aux élèves qu'ils ne pouvaient voter, mentionne Mme Gervais. Pire encore, ils ont été utilisés comme scrutateurs pour le vote alors que quelqu'un d'exclu ne peut pas occuper cette fonction. Le résultat final a été de 6 à 5 pour l'abolition. Mais, si la règle avait été respectée et que les deux élèves avaient eu le droit de vote, ça aurait terminé 7 à 6 et le programme n'aurait pas été aboli. »

Mme Gervais explique également avoir eu une discussion le 21 décembre 2023 avec M<sup>r</sup> Luc Langevin, du Services du secrétariat général et des communications au CSSVT. « Il m'a dit que j'allais avoir un suivi après les fêtes. Ce fut le silence radio jusqu'au 26 mars alors qu'un autre vote a été tenu le 30 janvier dernier en présence du président du comité de parents du CSSVT. Cette fois, le résultat a été de 10 à 4 pour l'abolition. »

Pour Julie Gervais et les parents qu'elle représente, la décision prise va à l'encontre de ce que prône le CSSVT. « Les jeunes se sont fait vendre les bienfaits d'un programme qui a été aboli deux mois après la rentrée scolaire. Ça envoie le message aux jeunes que quand quelque chose ne te tente plus, que tu arrêtes. La direction de l'EBSF dit manquer de ressource, mais portant, les enseignants avec qui j'ai discuté affirment que cette décision est loin de faire l'unanimité. »



---

### Qu'est-ce que le PEI

Programme axé sur la curiosité intellectuelle, les connaissances et la sensibilité nécessaires pour contribuer à bâtir un monde meilleur, le PEI se veut un enrichissement important dans les deux langues usuelles et trois années d'espagnol. En plus du diplôme d'études secondaires du ministère de l'Éducation du Québec qui se voit bonifié jusqu'à 22 unités, les élèves ont la possibilité d'obtenir deux (2) autres diplômes soit le Certificat de premier cycle secondaire du Baccalauréat International (CPCS) et le Diplôme d'Études Secondaires Internationales (DÉSI) de la Société des Écoles du Baccalauréat International du Québec et de la francophonie (SÉBIQ). Ces crédits et diplômes supplémentaires peuvent être des atouts importants lors de l'inscription à des programmes d'études supérieures contingentés.

---

## e CSSVT explique que la décision ne lui appartenait pas

À la suite de l'abandon du Programme d'études intermédiaires à l'école de la Baie-Saint-François, le Centre de Service scolaire de la Vallée-des-Tisserands (CSSVT), via son directeur des Services du secrétariat général et des communications, M<sup>e</sup> Luc Langevin, assure que tous les acteurs impliqués dans le dossier qui a mené à la décision sont conscients de la déception causée aux élèves du PEI et à leurs parents en raison de la décision du conseil d'établissement.

**Steve Sauvé**

Journaliste | [ssauve@viva-media.ca](mailto:ssauve@viva-media.ca)

### **SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

Dans un premier temps, M. Langevin insiste sur le fait que cette décision a été prise par le conseil d'établissement et non par le CSSVT. « Cette décision relève du conseil d'établissement, lequel est notamment composé de membres du personnel, de parents d'élève bénévole et d'élèves. Qui plus est, tous les projets pédagogiques particuliers (PPP) relèvent strictement des écoles. Toutefois, le Plan stratégique du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) et notre Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) prévoient l'augmentation du nombre d'élèves pouvant participer à un PPP. De ce fait, l'EBSF augmentera son offre avec l'arrivée du cheminement des "Passions" dès

la prochaine rentrée scolaire. »

Questionné à savoir pourquoi l'EBSF a accepté de nouveaux élèves en PEI

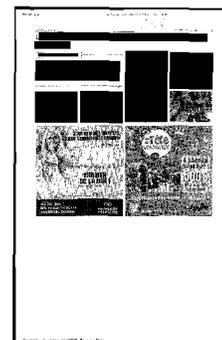
en septembre dernier alors que deux mois plus tard, ces élèves ont appris que le programme ne serait pas disponible l'an prochain, Luc Langevin fait savoir qu'il aurait été prématuré pour l'école de mettre fin à ses activités de recrutement avant de consulter et discuter des orientations à donner au PEI avec le comité mis en place et avant que le conseil d'établissement ne se penche sur cette question.

### **Élèves exclus du vote**

Afin de faire la lumière sur le fait que lors du premier vote les deux élèves qui sièges au sein du conseil d'établissement avaient été exclus du premier vote, M. Langevin indique que le

vote sur la grille-matière a été repris le 30 janvier 2024 alors que tous les participants étaient présents et que le vote s'est terminé 10-4 pour l'abolition du programme PEI. « Ainsi, le vote a été clair et incluait tous les membres du CÉ, incluant les élèves. Le CSSVT et le conseil d'établissement de l'EBSF se sont assurés de respecter les règles en reprenant le vote et en s'assurant que tout le monde était présent et procédait au vote. »

Le directeur des Services du secrétariat général et des communications précise également que le Plan stratégique du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) et notre Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) prévoient l'augmentation du nombre d'élèves pouvant participer à un PPP.



**Communiqué (s)**

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA POINTE-DE-L'ÎLE  
**La zoothérapie fait ses preuves à l'école Le Tournesol**

18 avril 2024



Depuis le début de l'année scolaire, l'école spécialisée Le Tournesol fait appel à de petits intervenants poilus pour accompagner les jeunes de 4 à 21 ans dans leur développement. En ce mois de l'autisme, mettons en lumière une méthode aussi attachante que bénéfique pour aider les élèves à atteindre leur plein potentiel.

À raison de deux fois par semaine, la sympathique équipe animalière composée de Théodore le cochon d'Inde et des chiens Dalia, Katchi et Wilson accompagnent deux zoothérapeutes, Vanessa Lacroix et son associée Mélisande Lewis-Gauthier. Ensemble, ils travaillent avec les élèves à travers des séances individuelles ou en duo pour atteindre des objectifs préétablis. « Selon le jeune, on travaille les habiletés au niveau cognitif, social, et parfois même physique, parce que certains ont des particularités qui font en sorte qu'ils ont plus de difficulté avec la dextérité fine », explique d'emblée Vanessa Lacroix.

[Lire le communiqué complet](#)

## Pour plus d'information